TRAMPOLINE GYMNASTIQUE

RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

VALIDE À PARTIR DU 30 JANVIER 2020

P: 613.748.5637 | F: 613.748.5691 | E: info@gymcan.org
120-1900 promenade City Park Drive, Ottawa, ON K1J 1A3

INTRODUCTION

Ces règlements de compétition s'appliquent pour toutes les compétitions sanctionnées et les championnats de Gymnastique Canada (GymCan).

Ces règlements sont les mêmes que l'édition actuelle du Code de points FIG - Trampoline, avec les modifications qui suivent. En cas de problème, le Code de points FIG – Trampoline aura l'autorité.

Les documents suivants devraient être lu en lien avec ces règlements :

- **Code de points 2017-2020 – Gymnastique Trampoline**
- **Annexes du Code de points (CdP)**
- **Règlementation technique 2017 – Section 1 – Règlements généraux**
- **Règlementation technique 2017 – Section 4 – Règlements spécifiques à la gymnastique trampoline**
- **Normes d'appareils FIG – section 2.4 de gymnastique trampoline**
- **Règlements généraux des juges FIG – Cycle 2017-2020**
- **Règlements des juges FIG 2017-2020 – Règlements spécifiques à la gymnastique trampoline**
- **Règlements pour les compétitions par groupes d'âge 2017-2020 – gymnastique trampoline**
- **Règlements pour la série de Coupes du monde FIG 2017-2018 et 2019-2020**
- **Finales par équipe – Championnats canadiens (règlements et tableaux)**
- **Programme de cheminement canadien 2019-2020 de gymnastique trampoline**

Toujours vous référer aux documents officiels en cas de contradiction, disparités ou questions.

TOUTES DISCIPLINES – GYMNASTIQUE TRAMPOLINE

A. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. **Compétition individuelle**
   1.1. **Finales**
   Pour toutes catégories :
   Les compétiteurs (ou paires en compétition synchronisée) ayant obtenu les 10 (dix) meilleures notes lors des préliminaires se qualifieront pour la finale, s'ils ont obtenu la note minimale pour atteindre les finales. Il n'y a pas de limite de deux compétiteurs par club ou province. Les finales repartiront à zéro à Élite Canada (« fresh start »). Aux Championnats canadiens, les notes totales des préliminaires et des finales seront cumulatives.

2. **Compétition par équipe**
   Se référer au document de la finale par équipe aux Championnats canadiens (règlements et tableaux).

3. **Gagnants**
   3.1. Le gagnant est le gymnaste ayant obtenu la meilleure note lors de la ronde finale d'Élite Canada. Aux Championnats canadiens, le gagnant est le gymnaste ayant la meilleure note en combinant les résultats de la ronde préliminaire et de la ronde finale.
   3.2. Tous les gymnastes qui ne sont pas présents pour leurs récompenses (médaille ou ruban) ne recevront pas leurs récompenses et pourraient ne pas obtenir le crédit ou leur note obtenue durant cette compétition, sauf si une permission spéciale est accordée à l'avance par un représentant de GymCan. Cette décision sera prise par le Comité du programme de trampoline et tumbling (TTPC).

4. **Routines**
   4.1. Les exigences FIG des Championnats continentaux et mondiaux s'appliqueront aux catégories Niveau 6 (Espoir), Junior et Senior (Annexe L, partie I)
   4.2. Les routines imposées GymCan s'appliqueront pour les catégories Niveau 1, 2, 3 et 4.
   4.3. Les exigences imposées GymCan s'appliqueront pour la catégorie Niveau 5 (Novice).
   4.4. Pour chaque exigence spécifique manquante, les juges de difficulté appliqueront une pénalité de 2 points (réf. 22.3.4). En cas de routine incomplète, la pénalité d'exigence manquante s'appliquera seulement si le nombre d'exigences manquantes dépasse le nombre d'éléments manquants.
   4.5. Pour les niveaux 5 à Senior, si la note minimale de DD n'est pas performée, une pénalité de 0,1 par 0,1 sous la DD minimale sera déduite de toutes les notes de la routine libre. Cette déduction sera appliquée par les juges de DD.

5. **Code vestimentaire pour les compétiteurs et spotters**
   5.1. La longueur des shorts ne doit pas être plus longue que la mi-cuisse
   5.2. Les unitard pourraient être jusqu'à la longueur mi-cuisse
   5.3. Aucun bijou ne peut être porté par les compétiteurs, spotters ou entraîneurs qui agissent en tant que spotters. Les bracelets médicaux les capteurs de glucose peuvent être portés, mais doivent être recouverts de bandage adhésif.
   5.4. Lorsque l'échauffement a lieu sur le plateau de compétition, tous les compétiteurs et entraîneurs doivent porter les vêtements de compétition ou l'équivalent.

5.5. Aux compétitions de club (Élite Canada), les athlètes doivent porter les vêtements de compétition de leur club lors des préliminaires. Aux Championnats canadiens, les athlètes doivent porter les vêtements de leurs provinces en préliminaires. En finales, les athlètes peuvent choisir leurs vêtements de compétition; les vêtements ne doivent pas être d'un autre pays. Le droit de porter les vêtements de l'équipe nationale est réservé aux athlètes qui sont présentement membres de l'équipe canadienne (Championnats du monde, Compétitions mondiales par groupes d'âge et/ou compétition internationale). Les membres de l'équipe nationale actuelle doivent obligatoirement porter les vêtements de compétition du commanditaire actuelle s'ils ne portent pas les vêtements de leur club ou province en finale.

5.6. Toute violation du code de conduite entraînera une pénalité de 0,2 – déduit de la note totale de toutes les routines où il y a violation d'un règlement

5.7. À Élite Canada, lors des cérémonies de récompenses, le survêtement du club ou de l'équipe nationale (seuls les membres de l'équipe nationale Junior ou Senior actuelle) doit être porté. Aux Championnats canadiens, le survêtement de la province ou de l'équipe nationale (seuls les membres de l'équipe nationale Junior ou Senior actuelle) doit être porté.

NOTE : les bas ou souliers de silicone ne sont pas permis.

6. Feuilles de DD

Le chef de la compilation se réfère au directeur de compétition

7. Exigences de sécurité

La province doit fournir le nombre de spotters requis.

8. Compilation et secrétariat

8.1. Seul le logiciel de compilation approuvé par GymCan peut être utilisé pour la compilation et l'impression des résultats. Les provinces doivent avoir un système approuvé par GymCan s'ils choisissent un système alternatif. Si le système n'est pas approuvé, les notes de mobilité pourraient ne pas être comptées. Les résultats seront affichés dans l'aire désignée et distribués à toutes les équipes participantes.

8.2. Une copie complète des résultats doit être envoyée par le directeur de la compétition au président du TTPC et au Gestionnaire de programme de GymCan.

B. PANEL DES JUGES

1. Jury de compétition

La liste du jury de compétition doit être affichée avant le début de la compétition.

2. Tâches du président du panel des juges

2.1. Les protêts écrits ne seront pas permis. Comme les règlements FIG, un représentant officiel doit approcher le président du panel des juges avant la fin de la ronde, de manière contrôlée et amicale, afin de l'aviser de l'erreur possible. Il est de la responsabilité du président du panel de déterminer avec les juges de difficulté si la requête est légitime ou si elle est infondée et ne requiert pas de révision vidéo.

3. Tâches des juges de difficulté

3.1. Les juges de difficulté écriront clairement lorsqu'un athlète complète un élément de mobilité. Une indication sera faite sur la feuille des résultats

3.2. La limite de temps de la règle 20.15 du CdP FIG sera allongée lorsqu'un représentant officiel approche le président du panel à propos d'une erreur évidente concernant l'élément de mobilité, comme ce ne sera pas nécessairement indiqué avant la fin de la ronde.

3.3. Pour les Niveaux 5 à Senior, si la note de DD minimale n'est pas performée, vous référer à la section 5.5 des règles générales pour toutes les disciplines.

TRAMPOLINE

A. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Compétition synchronisée

Les paires de différentes provinces sont permises pour les membres de l'équipe nationale Junior et Senior.

B. PROCÉDURE DE COMPÉTITION

1. Répétition des éléments

Pour les niveaux 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD résultera à une pénalité de 0,4 point.

2. Notes

2.1. La limite de difficulté par élément ne sera pas appliquée au Canada.

2.2. **Méthode de calcul**

2.2.1. Si applicable, la note "B" (bonus) sera incluse dans la formule pour le trampoline individuel.
Note = E (max 20 points) + H (max 10 points) + D + T – Pénalité +B

2.2.2. Si applicable, la note "B" (bonus) sera incluse dans la formule pour le trampoline synchronisé.
Note = E (max 10 points) + H (max 10 points) + S (max 20 points) + D – Pénalité +B

C. PANEL DES JUGES

1. Tâches du président du panel des juges

1.1. Décider et appliquer les pénalités de conduite antisportive 0.6 pts

2. Tâches des juges de difficulté

2.1. Appliquer la pénalité pour le manque d'exigences spécifiques 2.0 pts

2.2. Pour les niveaux 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD résultera à une pénalité de 0,4 appliquée par les juges de difficulté

TUMBLING

A. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Passages

1.1. Les passages libres sont composés de 8, 5 ou 3 éléments selon le document du programme de cheminement canadien. Les exigences spécifiques de la FIG s'appliqueront à la catégorie Senior.

1.2. Les exigences spécifiques de GymCan peuvent s'appliquer à toutes les catégories.

1.3. Seuls les participants de la catégorie niveau 1 peuvent terminer un passage sans salto. Pour toutes les catégories sauf le niveau 1 et 2, les passages qui se terminent par un salto, sans être un punch puis salto, doivent atterrir dans l'aire d'atterrissage.

B. PROCÉDURE DE COMPÉTITION

1. Interruption d'un passage

1.1. Un passage sera considéré comme interrompu si le compétiteur :

1.2. Catégories niveaux 1, 2, 3 et 4 – le passage ne sera pas terminé si un petit saut de pied est performé lors d'un salto avant ouverture pieds décalée. Ce sera une faute majeure.

1.3. Catégorie niveau 1 SEULEMENT – le passage ne sera pas terminé si l'athlète performe un élément sans salto

1.3.1. Les passages du niveau 1 qui ne terminent pas par un salto doivent se terminer avec un saut extension. Ne pas terminer avec un saut extension entraîne une pénalité de 3.0 du degré de difficulté.

1.4. Les passages des niveaux 1, 2, 3 et 4 seront terminés si les passages imposés ne sont pas performés.

2. Fin d'un passage

2.1. Cette règle s'applique à toutes les catégories, sauf le niveau 1 et 2.

2.1.1. Dans toutes les catégories, lorsqu'un élément réceptionne dans l'aire d'atterrissage, le passage est terminé. Tout élément avec départ dans l'aire d'atterrissage ne sera pas considéré.

2.2. Cette règle s'applique aussi pour les passages complets de 3 et 5 éléments.

2.2.1. Pour les catégories niveaux 2, 3, 4, 5 (Novice), 6 (Espoir), Junior et Senior : un élément sans inversion est considéré comme une interruption.

3. Notes

3.1. La limite de difficulté par élément n'est pas appliquée au Canada.

3.1.1. Catégorie niveau 1 : pour tous les éléments sans inversion, la valeur de chaque ½ vrille sera 0,1

3.2. **Méthode de calcul**

3.2.1. Tous les passages seront jugés à partir de 10

Pour les catégories niveau 1 et niveau 2 :

- Pour les passages de 5 éléments, 5 points seront ajoutés

Pour les catégories niveau 4 et 5

- Pour les passages de 3 éléments, 7 points seront ajoutés
- Si aucun essai de 3e élément n'est tenté, la note de ce passage sera de 0.

3.2.2. Si applicable, le bonus "B" sera inclus dans la formule :

Note = E (max 30 points) + D – Pénalité + B

C. PANEL DES JUGES

1. Tâches du président du panel des juges

1.1. Décider et appliquer les pénalités de conduite antisportive 0.9 pts

2. Tâches des juges d'exécution

2.1. Réception à un pied suite au saut extension – niveau 1 0.3 pts

3. Tâches des juges de difficulté

3.1. Les bonus doivent être calculés et ne doivent pas être combinés avec la difficulté. Ils doivent apparaître dans une case spécifique indiquant « bonus ».

3.2. Appliquer la pénalité pour exigences manquantes 3.0 pts

3.3. Appliquer la pénalité d'élément interdit 3.0 pts

3.4. Pour chaque exigence manquante, les juges de difficulté appliquent une pénalité de 3.0 pts. En cas de routine incomplète, une pénalité d'exigences manquantes s'appliquera seulement le nombre d'exigences manquantes dépasse le nombre d'éléments manquants.

3.5. Niveau 1 – les passages qui ne se terminent pas par un salto doivent se terminer par un saut extension (Réf. 1.3.1)

DOUBLE MINI TRAMPOLINE

A. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Compétition individuelle

1.1. **Préliminaires**

1.1.1. Les préliminaires sont composés de deux passages pour toutes les catégories provinciales et nationales

1.2. **Finales**

1.2.1. Les finales sont composées de deux passages pour toutes les catégories provinciales et nationales

2. Passages

2.1. Les exigences spécifiques de GymCan s'appliqueront aux niveaux 5 (Novice), 6 (Espoir), Junior et Senior pour les passages de qualification (préliminaire)

2.2. Pour chaque exigence spécifique manquante, les juges de difficulté appliqueront une pénalité de 3 points. La déduction pour exigence manquante s'appliquera seulement aux passages complets.

2.3. Pour les catégories niveau 5 (Novice), niveau 6 (Espoir), Junior et Senior, chaque élément doit avoir une rotation en salto d'un minimum de 360°

B. PROCÉDURE DE COMPÉTITION

1. Répétition de mêmes éléments

1.1. Pour les catégories niveau 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD dans la même partie d'un passage (en qualification ou en finales) entraînera une pénalité de 0.6 point.

2. Fin d'un passage

2.1. Pour les catégories niveau 5 (Novice), niveau 6 (Espoir), Junior et Senior, chaque élément doit avoir une rotation en salto d'un minimum de 360°. Si ce n'est pas le cas, le passage est interrompu.

3. Notes

3.1. La limite de difficulté par élément n'est pas appliquée au Canada.

3.1.1. Pour tous les éléments sans inversion, la valeur de chaque ½ vrille est de 0.1.

3.2. **Méthode de calcul**

3.2.1. Si applicable, le bonus ("B ») est inclus dans la formule.

Note = E (max. 30 points) + D – pénalité + B

C. PANEL DES JUGES

1. Tâches du président du panel des juges

1.1. Décider et appliquer les pénalités de conduite antisportive 0.9 pts

2. Tâches des juges de difficulté

2.1. Les bonus doivent être calculés et ne doivent pas être combinés avec la difficulté. Ils doivent apparaître dans une case spécifique indiquant « bonus ».

2.2. Selon la section 5.6, appliquer la pénalité pour ne pas remplir les exigences spécifiques 3.0 pts

2.3. Pour les catégories niveau 1, 2, 3 et 4, la répétition d'un élément qui n'a pas de DD dans la même partie d'un passage (en qualification ou en finales) entraînera une pénalité de 0.6 point.

GUIDE DE JUGEMENT

1. Difficulté

Regarger la position des pieds à la réception, une rotation des pieds de moins de 1/2 vrille (90°) est considérée comme sans vrille, une rotation des pieds de moins de 1/1 vrille (180°) est considérée comme une 1/2 vrille (90°)…

2. Déductions d'exécution

- Pour un saut carpé-écarté, l'angle d'écart des jambes devrait être de 90^0 (+/- 5^0) - 0.0 - 0.2 pts
  (cette déduction s'applique en plus de toutes les autres déductions possibles de position de corps)

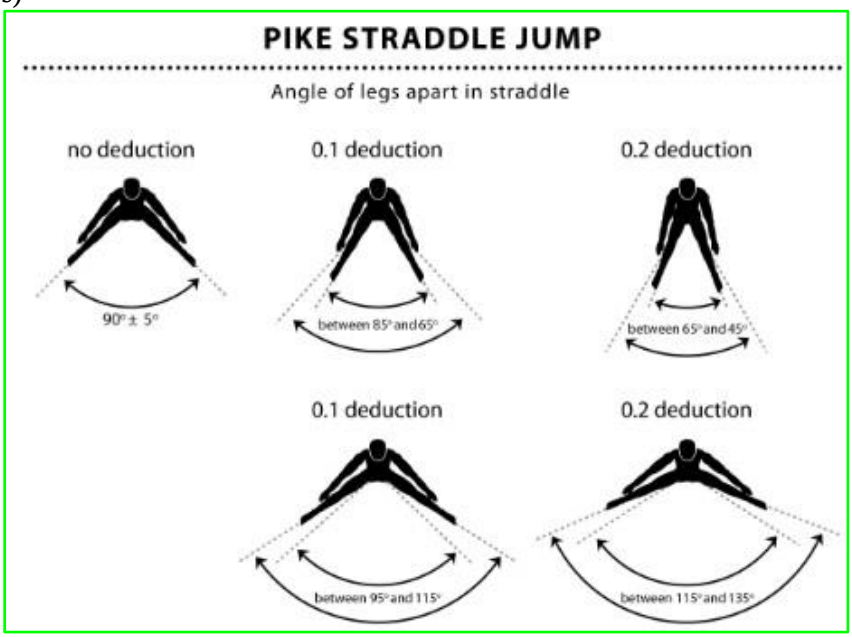

- Déduction pour manque d'ouverture dans les sauts avec position 0.0 - 0.3 pts

Comme il n'y a présentement aucune clarification dans le code de pointage FIG, le Canada utilisera les lignes directrices suivantes :

- Ouverture à la hauteur maximale du saut 0.0
- Ouverture au ¾ de la hauteur du saut 0.1
- Ouverture à la ½ de la hauteur du saut 0.2
- Autre ouverture 0.3

RÈGLES DE BRIS D'ÉGALITÉ

Trampoline individuelle

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

1. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E dans les 2 routines prévaut
2. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes H dans les 2 routines prévaut
3. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes T dans les 2 routines prévaut

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée et l'ordre de passage pour la finale est décidé au hasard.

En finales, en cas d'égalité, le classement sera déterminé par les critères suivants :

1. Le gymnaste avec le pointage le plus élevé en finale (règle canadienne)
2. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E prévaut
3. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes H prévaut
4. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes T prévaut
5. Le gymnaste avec le plus haut pointage en préliminaires (règle canadienne)

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée.

Trampoline synchronisée

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. La paire avec la plus haute somme des notes E dans les 2 routines prévaut
2. La paire avec la plus haute somme des notes S dans les 2 routines prévaut
3. La paire avec la plus haute somme des notes H dans les 2 routines prévaut

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée et l'ordre de passage pour la finale est décidé au hasard.

En finales, en cas d'égalité, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. La paire avec le pointage le plus élevé en finale (règle canadienne)
2. La paire avec la plus haute somme des notes E prévaut
3. La paire avec la plus haute somme des notes S prévaut
4. La paire avec la plus haute somme des notes H prévaut
5. La paire avec le plus haut pointage en préliminaire (règle canadienne)

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée.

Tumbling & Double Mini-Trampoline

En préliminaires, en cas d'égalité, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. Le gymnaste avec la plus haute somme de notes E dans tous les passages préliminaires prévaut
2. Le gymnaste avec la plus haute note E du dernier passage des préliminaires prévaut

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée et l'ordre de passage pour la finale est décidé au hasard.

En finales, en cas d'égalité, le classement sera déterminé selon les critères suivants :

1. Le gymnaste avec le pointage le plus élevé en finale (règle canadienne)
2. Le gymnaste avec la plus haute somme des notes E dans tous les passages de la ronde finale prévaut
3. Le gymnaste avec la plus haute note E dans le dernier passage de la ronde finale prévaut
4. Le gymnaste avec le plus haut pointage en préliminaires (règle canadienne)

Si l'égalité persiste, elle n'est pas départagée.